



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-005-2021-05

PUBLIÉ LE 4 MAI 2021

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne / Direction juridique**

IDF-2021-05-03-00006 - 01DS21 - Délégation vente Champs sur Marne (1 page)	Page 3
IDF-2021-05-03-00007 - 02DS21 - Délégation constitution de servitudes Champs sur Marne (1 page)	Page 5
IDF-2021-04-28-00006 - DELEGATION DE SIGNATURE (1 page)	Page 7

Chambre de commerce et d'industrie de  
Seine-et-Marne

IDF-2021-05-03-00006

01DS21 - Délégation vente Champs sur Marne



## DECISION

### **Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,**

Vu les dispositions de l'article R 711-68 du Code de Commerce;  
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne;  
Vu la délibération n°21D02 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 8 février 2021;

### **DECIDE**

De donner délégation de signature à :

- Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général, à effet de signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente de l'ensemble immobilier situé à Champs sur Marne cadastré AM 30 moyennant un prix minimum net vendeur de 1 000 000 euros.

Le tout, propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, dans les conditions et suivants les modalités fixées par la délibération adoptée par l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne ci-avant citée.

- Sur proposition de Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Monsieur Antoine DEVE, Directeur des affaires générales et à Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur juridique.

Fait à Serris, le 3 mai 2021.

Le Président,

***Signé***

Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de  
Seine-et-Marne

IDF-2021-05-03-00007

02DS21 - Délégation constitution de servitudes  
Champs sur Marne



## DECISION

### Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R 711-68 du Code de Commerce;  
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne;  
Vu la délibération n°16D18 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 17 octobre 2016  
Vu la délibération n°20D04 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 29 juin 2020;

### DECIDE

De donner délégation de signature à :

- Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général, à effet de signer les actes nécessaires à la constitution de servitude de passage sur la parcelle AM30 située à Champs sur Marne, propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, au bénéfice du Syndicat des copropriétaires de la maison de l'entreprise et ce à titre gratuit conformément aux termes des délibérations ci-avant citées.
- Sur proposition de Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Monsieur Antoine DEVE, Directeur des affaires générales et à Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur juridique.

Fait à Serris, le 3 mai 2021.

Le Président,

**Signé**

Jean-Robert JACQUEMARD

Chambre de commerce et d'industrie de  
Seine-et-Marne

IDF-2021-04-28-00006

DELEGATION DE SIGNATURE



**DECISION**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

**DECIDE**

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature à **Monsieur Stéphane BON**, Responsable des moyens généraux, aux fins de signer les plans de prévention avec les entreprises extérieures qui sont amenées à intervenir sur les sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

Fait à Serris, le 28 avril 2021.

Le Président,

***Signé***

Jean-Robert JACQUEMARD